



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **le mardi 6 décembre 2016, à 19 h** à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élu(e)s statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante :

- Permettre un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) soit, un logement au lieu de deux, à l'intérieur du bâtiment situé aux 2164 et 2166, avenue De La Salle, construit sur le terrain composé du lot 5 046 814 du cadastre officiel de la circonscription foncière de Montréal, localisé entre les rues Ontario et de Rouen.

Lors de cette séance, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE NOVEMBRE 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux